



L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de Viuz-en-Sallaz, dûment convoqué le douze mars, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Pascal Pochat-Baron, Maire.

**Présents :** Pochat-Baron Pascal, Maire ;

**Adjoint au Maire :** BOCHATON Maryse, GOY Corinne, GOY Francis, LABAYE Josette, SECCO Laëtitia, VALENTIN Pierre, VIGNY Gérald

**Conseillers municipaux :** CAMUS Isabelle, CENCI Antoine, CHARBONNIER Virginie, CHEMINAL Joëlle, GAVARD-PERRET Alexandre, LAOUFI Nadia, LAVERRIERE Magali, MACHERAT Martial, MILESI Gérard, MOENNE Monique, PAGNOD Pascale, PELLET Sébastien, PILLET Isabelle, STAROPOLI Michel, VAUR Florence

**Absents représentés :** Pouvoir de CHENEVAL Jean-Pierre à Pochat-Baron Pascal ; de DEVESA Marie à VIGNY Gérald

**Absent :** GERNAIS Benjamin

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.  
Monsieur Francis GOY est élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 2
Votants : 25

Délibération n° D2024\_040- FINANCES

**Attribution d'une subvention à l'association sportive du collège Gaspard Monge de Saint-Jeoire**

L'association sportive du collège Gaspard Monge de Saint-Jeoire permet actuellement à 121 élèves, dont 30 élèves originaire de Viuz-en-Sallaz, de pratiquer de multiples activités sportives, en loisir ou en compétition.

Au regard de l'augmentation des coûts de transport et de la participation envisagée d'une équipe de gymnastes au championnat de France, l'association sollicite une subvention.

Après exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ATTRIBUE** une subvention de 900 € à l'association sportive du collège Gaspard Monge de Saint-Jeoire
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2024.

VOTE	POUR	25
	CONTRE	0
	ABSTENTION	0
Adopté à l'unanimité		

Ainsi fait été délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures, Pour Extrait conforme  
Le Maire,  
Pascal Pochat-Baron

Le secrétaire de séance  
Francis GOY

Certifié exécutoire  
Télétransmission sous-préfecture le 02/04/2024  
Publication en ligne le 02/04/2024  
Pour le Maire et par délégation,  
La Directrice Générale des Services  
Pascale CHAUPUIS